

09/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-FLORENT



Séance du 02 mars 2020

Nombre de membres

. Affiliés au C.M.
19

. En exercice :
18

. Qui ont pris part à la
délibération :

L'an deux mil vingt
et le deux mars

à 11 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA, Maire

Présents : Messieurs FEYDEL, ORSINI, SIMONETTI-MALASPINA, COSTA, PAOLINI, VESPERINI, MICHEL et Mesdames SEBASTIANI, BEGNIS, FOURNIER et SANGIULI.

Procuration : Mr MORELLI à Mme SEBASTIANI et Mme ROVERE à Mme ROVERE

Absents : Mesdames MAESTRACCI, BARTOCCI et TOLAÏNI

Mr VESPERINI Jacques a été nommé(e) secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

Création d'un poste d'agent administratif au port de plaisance

Le Maire expose :

Afin d'assurer des missions d'accueil et de suivi administratif un poste d'agent d'accueil doit être créé à compter du 01 mars 2020.

Le port de plaisance étant un SPIC, le contrat sera un contrat de droit privé CDI de 35 h 00 hebdomadaire, relevant de la convention nationale des personnels de port de plaisance échelon 4 coef 215.

Vu la convention collective,

Vu le code du travail

Vu le conseil d'exploitation du 24 février 2020

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le conseil municipal après avoir délibéré

- Décide de créer le poste d'agent d'accueil en CDI pour une durée de 35 h 00 hebdomadaire.
- Autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement, à signer le contrat s'y rapportant et effectuer les démarches nécessaires à cet emploi

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,



Claudy OLMETA